

LE SACREMENT DE BAPTÊME

Le baptême est le Sacrement de la naissance à la Vie Nouvelle dans le CHRIST. Le baptisé est accueilli, avec joie, dans la communauté chrétienne : Dieu s'en réjouit et comble le baptisé de son amour. La demande de baptême est un engagement important ; des chrétiens vous accompagneront dans cette démarche.

1 - POUR LES TOUT PETITS

Le baptême d'un enfant de moins de 7 ans est demandé par ses parents au moins **trois mois à l'avance**. A partir de 7 ans, voir § 2 : baptême d'un enfant en âge scolaire.

COMMENT CHOISIR LE PRÉNOM ?

Le baptême est un sacrement chrétien. Il est important **que votre enfant ait un prénom chrétien**, un nom déjà porté par un témoin de Jésus-Christ, ou apparenté à un saint patron.

COMMENT CHOISIR PARRAIN ET MARRAINE ?

Ce sont des aides, des témoins discrets qui, pour être efficaces, seront proches de l'enfant. Les parrains et marraines doivent être **baptisés catholiques, confirmés et avoir 16 ans accomplis, et l'un d'eux au moins est majeur**. Ils fourniront un **certificat de baptême**. En outre, l'Église accepte qu'il n'y ait qu'une seule personne, parrain ou marraine, pour assurer ce rôle.

QUAND PEUT-ON BAPTISER ?

Tous les dimanches et fêtes religieuses.
12 h 00 : Notre Dame
11 h 30 : St Nicolas
12 h 00 : dans les villages
(voir pages 26 ou 35)

COMMENT LE PRÉPARER ?

- S'inscrire au secrétariat paroissial, **au moins trois mois à l'avance**.
 - Se procurer le fascicule "Fêtes & Saisons" le jour de l'inscription (prix = 5 euros)
 - Participer à la réunion de parents : le jeudi ou le vendredi de 20h30 à 22h30 à la cure Notre-Dame (dates indiquées par le secrétariat à l'inscription).
- ATTENTION** : la participation à cette réunion doit avoir eu lieu un mois minimum avant le baptême de l'enfant.
- Rencontrer le prêtre ou le diacre qui baptisera : leurs nom et coordonnées seront communiqués par le secrétariat.
 - Prévoir une offrande (entre 50 et 100 euros) à remettre à la paroisse.